



## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-1695>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **26-1695**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Activité de l'entité adjudicatrice** : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : MISE EN OEUVRE ET MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DES LANS RFM (RESEAU FEDERATEUR METRO) ET LOREIV (LOCALISATION RADIO ET INFORMATION VOYAGEURS) DE LA REGIE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS (2 LOTS)

**Description** : Il s'agit d'accords-cadres au sens des articles L2125-1.1° et R2162-2 et suivants du Code. Chaque accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté : - en partie par l'émission de bons de commande, pour les prestations décrites dans les documents contractuels (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code) ; - et en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les besoins dont toutes les stipulations contractuelles ne sont pas fixées dans les documents de l'accord-cadre (conformément aux articles R2162-7, R2162-11 et R2162-12 du Code). En application de l'article R2162-4 du Code, chaque contrat est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement sur leur durée totale (7 ans), à savoir : - Lot 1 : 1 420 000 euros HT. - Lot 2 : 380 000 euros HT. Il s'agit de marchés publics de techniques de l'information et de la communication qui se réfèrent au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication (CCAG/TIC), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021. Les prestations à fournir au titre des différents lots sont les suivants : Pour le lot n°1 (LAN RFM) : La mise en oeuvre et le maintien en condition opérationnelle du réseau LAN RFM de la Régie des Transports Métropolitains. Pour le lot n°2 (LAN LOREIV) : La mise en oeuvre et le maintien en condition opérationnelle du réseau LAN LOREIV de la Régie des Transports Métropolitains. Les prestations à réaliser sont décrites et s'exécutent conformément aux dispositions du CCAP ainsi que du CCTP et son annexe.

**Identifiant de la procédure** : 23953560-6dbf-45d1-973b-c5948dc82b10

**Identifiant interne** : 2025085 LL

**Type de procédure :** Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

**La procédure est accélérée :** non

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50312300 Maintenance et réparation de matériel de réseau informatique

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 72267000 Services de maintenance et de réparation de logiciels

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 32424000 Infrastructure de réseau

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 32420000 Matériel de réseau

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Bouches-du-Rhône

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

#### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 0 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/25/UE

#### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 2

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

**Sources des motifs d'exclusion :** Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux :

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** MISE EN OEUVRE ET MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DU LAN RFM (RESEAU FEDERATEUR METRO)

**Description :** Le présent marché public est un accord-cadre au sens des articles L21251.1° et R21621 et suivants du Code. L'accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté : en partie par l'émission de bons de commande, pour les prestations décrites dans les documents contractuels (dans les conditions fixées aux articles R216213 et R216214 du Code) # et en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les besoins dont toutes les stipulations contractuelles ne sont pas fixées dans les documents de l'accord-cadre

(conformément aux articles R21627, R216211 et R216212 du Code). En application de l'article R21624 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement, à savoir : 1 420 000 euros HT sur sa durée totale (7 ans). Les prestations de l'accord-cadre sont rémunérées par application de prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'acte d'engagement, aux quantités réellement mises en oeuvre.

**Identifiant interne** : 202508501

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 50312300 Maintenance et réparation de matériel de réseau informatique

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 72267000 Services de maintenance et de réparation de logiciels

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 32424000 Infrastructure de réseau

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 32420000 Matériel de réseau

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 7 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 0

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 0 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection** : Avis

**Critère** : Autres exigences économiques ou financières

**Description** : 1/ Le formulaire DC1 « Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses cotraitants », (ou tout autre document contenant l'ensemble des informations requises). Le candidat indique le ou les lot(s) pour le(s)quel(s) la candidature est présentée. Document mis à disposition sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) Chaque candidat (entreprise unique, mandataire, cotraitant ou tout autre opérateur économique présenté dans la candidature) doit transmettre en plus du document sus énoncé : 2/ Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » (ou tout autre document contenant

l'ensemble des informations requises). Document mis à disposition sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel général

**Description** : 3/ Le chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices disponibles (durée inférieure autorisée pour les sociétés nouvellement constituées). A ce titre, le candidat renseigne la rubrique F1 du formulaire DC2.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Références sur des services spécifiés

**Description** : 4/ Une liste des principales références pour des prestations similaires à l'objet du ou des lot(s) pour le(s)quel(s) la candidature est présentée, au cours des trois dernières années (durée inférieure autorisée pour les sociétés nouvellement constituées). Les références détailleront notamment l'objet, le montant, la date et le caractère public ou privé du destinataire et le cas échéant le nom dudit ou desdits destinataires (références qui concernent soit l'entreprise unique présentant sa candidature seule soit le mandataire et/ou les membres d'un éventuel groupement. Les références peuvent concerner d'autres éventuels opérateurs économiques dans le cas où leurs capacités doivent être prises en compte). Les références peuvent concerner soit l'entreprise unique présentant sa candidature seule, soit le mandataire et/ou les membres d'un éventuel groupement. Afin de faciliter la présentation des références, le candidat renseigne l'annexe 1 du DC2 relative à la présentation des références.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : Les prix (66%), analysés compte tenu du montant résultant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED) du lot concerné, annexe 1 de l'Invitation à Soumissionner (IS), dont les prix unitaires sont issus du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot concerné, annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE).

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 66

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : 2/ La Valeur technique (34%), appréciée en fonction du mémoire technique remis par les candidats à l'appui de leur offre et des éléments le

constituant. La valeur technique est composée de 3 sous-critères, représentant 100% de la valeur technique : - Sous-critère 1 (50%) : Optimisation du délai de mise en service de la solution (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 1 du mémoire technique). - Sous-critère 2 (25%) : Nombre de techniciens simultanément affectés à l'opération de migration, mis à disposition spécifiquement pour l'exécution du marché (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 2 du mémoire technique). - Sous-critère 3 (25%) : Nombre d'ingénieurs certifiés CCIE CISCO pouvant être amenés à intervenir pour la RTM (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 3 du mémoire technique).

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 34

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2025\\_K\\_wG0luWCW](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_K_wG0luWCW)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.achatpublic.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Description de la garantie financière** : Dans les conditions de l'article R2191-7 du Code, l'avance visée ci-dessus ne pourra être réglée qu'après constitution d'une garantie à première demande conforme aux termes de l'annexe de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modèles de garantie à première demande et de caution personnelle et solidaire. En vertu des articles R2191-32 à R2191-35 du Code, il est prévu à la charge du Titulaire, une retenue de garantie qui est prélevée par fractions sur chacun des versements autres que l'avance. En vertu de l'article R2191-33 du Code, le montant de la retenue de garantie ne peut être supérieur à 5% du montant du bon de commande considéré, augmenté, le cas échéant, du montant des modifications en cours d'exécution.

**Date limite de réception des demandes de participation** : 28/01/2026 à 16:00

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** : Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : Chaque accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté : - en partie par l'émission de bons de commande, pour les prestations décrites dans les documents contractuels (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code) ; - et en

partie par la conclusion de marchés subséquents pour les besoins dont toutes les stipulations contractuelles ne sont pas fixées dans les documents de l'accord-cadre (conformément aux articles R2162-7, R2162-11 et R2162-12 du Code).

**Montage financier** : Les prestations relatives à l'accord-cadre ouvrent droit au versement d'une avance, dans les conditions prévues au cahier des charges. Les prestations ouvrent droit au paiement d'acomptes, dans les conditions fixées à l'article R2191-20 et suivants du Code. La périodicité du versement des acomptes est fixée à un mois. Le montant des acomptes correspond à la valeur des prestations auxquelles ils se rapportent. Ils sont versés sur validation de l'avancement des prestations concernées. Les paiements s'effectueront sur présentation par le titulaire des demandes de paiement au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Marseille

**Informations relatives aux délais de recours** : Le différend peut être soumis à l'avis du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends ou des Litiges relatifs aux Marchés Publics de Marseille, dont les coordonnées sont les suivantes : Préfecture de la région PACA Secrétariat général pour les affaires régionales Place Félix-Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 Le tribunal administratif compétent est celui dans le ressort duquel siège l'entité adjudicatrice, à savoir : Tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : RTM - Régie des Transports Métropolitains

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre** : MISE EN OEUVRE ET MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DU CŒUR DE RESEAU DU LAN LOREIV (LOCALISATION RADIO ET INFORMATION VOYAGEURS)

**Description** : Le présent marché public est un accordcadre au sens des articles L21251.1° et R21621 et suivants du Code. L'accordcadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté : en partie par l'émission de bons de commande, pour les prestations décrites dans les documents contractuels (dans les conditions fixées aux articles R216213 et R216214 du Code) # et en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les besoins dont toutes les stipulations contractuelles ne sont pas fixées dans les documents de l'accordcadre (conformément aux articles R21627, R216211 et R216212 du Code). En application de l'article R21624 du Code, l'accordcadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement, à savoir : 380 000 euros HT sur sa durée totale (7 ans). Les

prestations de l'accordcadre sont rémunérées par application de prix unitaires, tels que mentionnés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexe 1 de l'acte d'engagement, aux quantités réellement mises en oeuvre. En application de l'article R21624 du Code, le contrat est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement sa durée totale (7 ans) de 380 000 Euros HT. Il s'agit d'un marché public de techniques de l'information et de la communication qui se réfère au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication (CCAG/TIC), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021. Cette pièce générale réputée connue par les entreprises est non fournie dans le présent dossier.

**Identifiant interne :** 202508502

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50312300 Maintenance et réparation de matériel de réseau informatique

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 72267000 Services de maintenance et de réparation de logiciels

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 32424000 Infrastructure de réseau

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 32420000 Matériel de réseau

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 7 An

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Autres exigences économiques ou financières

**Description :** 1/ Le formulaire DC1 « Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses cotraitants », (ou tout autre document contenant l'ensemble des informations requises). Le candidat indique le ou les lot(s) pour le(s)quel(s) la candidature est présentée. Document mis à disposition sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) Chaque candidat (entreprise unique, mandataire, cotraitant ou tout autre opérateur économique présenté dans la candidature) doit transmettre en plus du document sus énoncé : 2/ Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » (ou tout autre document contenant

l'ensemble des informations requises). Document mis à disposition sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel général

**Description** : 3/ Le chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices disponibles (durée inférieure autorisée pour les sociétés nouvellement constituées). A ce titre, le candidat renseigne la rubrique F1 du formulaire DC2.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Références sur des services spécifiés

**Description** : 4/ Une liste des principales références pour des prestations similaires à l'objet du ou des lot(s) pour le(s)quel(s) la candidature est présentée, au cours des trois dernières années (durée inférieure autorisée pour les sociétés nouvellement constituées). Les références détailleront notamment l'objet, le montant, la date et le caractère public ou privé du destinataire et le cas échéant le nom dudit ou desdits destinataires (références qui concernent soit l'entreprise unique présentant sa candidature seule soit le mandataire et/ou les membres d'un éventuel groupement. Les références peuvent concerner d'autres éventuels opérateurs économiques dans le cas où leurs capacités doivent être prises en compte). Les références peuvent concerner soit l'entreprise unique présentant sa candidature seule, soit le mandataire et/ou les membres d'un éventuel groupement. Afin de faciliter la présentation des références, le candidat renseigne l'annexe 1 du DC2 relative à la présentation des références.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : Les prix (66%), analysés compte tenu du montant résultant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED) du lot concerné, annexe 1 de l'Invitation à Soumissionner (IS), dont les prix unitaires sont issus du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot concerné, annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE).

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 66

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : La Valeur technique (34%), appréciée en fonction du mémoire technique remis par les candidats à l'appui de leur offre et des éléments le

constituant. La valeur technique est composée de 3 sous-critères, représentant 100% de la valeur technique : - Sous-critère 1 (50%) : Optimisation du délai de mise en service de la solution (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 1 du mémoire technique). - Sous-critère 2 (25%) : Nombre de techniciens simultanément affectés à l'opération de migration, mis à disposition spécifiquement pour l'exécution du marché (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 2 du mémoire technique). - Sous-critère 3 (25%) : Nombre d'ingénieurs certifiés CCIE CISCO pouvant être amenés à intervenir pour la RTM (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 3 du mémoire technique).

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 34

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2025\\_K\\_wGOLuWCW](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_K_wGOLuWCW)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.achatpublic.com/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Description de la garantie financière** : Les prestations relatives à l'accord-cadre ouvrent droit au versement d'une avance, dans les conditions prévues au cahier des charges. Dans les conditions de l'article R2191-7 du Code, l'avance visée ci-dessus ne pourra être réglée qu'après constitution d'une garantie à première demande conforme aux termes de l'annexe de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modèles de garantie à première demande et de caution personnelle et solidaire. Les prestations ouvrent droit au paiement d'acomptes, dans les conditions fixées à l'article R2191-20 et suivants du Code. En vertu des articles R2191-32 à R2191-35 du Code, il est prévu à la charge du Titulaire, une retenue de garantie qui est prélevée par fractions sur chacun des versements autres que l'avance. En vertu de l'article R2191-33 du Code, le montant de la retenue de garantie ne peut être supérieur à 5% du montant du bon de commande considéré, augmenté, le cas échéant, du montant des modifications en cours d'exécution.

**Date limite de réception des demandes de participation** : 28/01/2026 à 16:00

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** : Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : Chaque accord-cadre est conclu avec un seul opérateur économique et exécuté : - en partie par l'émission de bons de commande, pour les prestations décrites dans les documents contractuels (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code) ; - et en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les besoins dont toutes les

stipulations contractuelles ne sont pas fixées dans les documents de l'accord-cadre (conformément aux articles R2162-7, R2162-11 et R2162-12 du Code).

**Montage financier** : Les prestations relatives à l'accord-cadre ouvrent droit au versement d'une avance, dans les conditions prévues au cahier des charges. Dans les conditions de l'article R2191-7 du Code, l'avance visée ci-dessus ne pourra être réglée qu'après constitution d'une garantie à première demande conforme aux termes de l'annexe de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modèles de garantie à première demande et de caution personnelle et solidaire. Les prestations ouvrent droit au paiement d'acomptes, dans les conditions fixées à l'article R2191-20 et suivants du Code. En vertu des articles R2191-32 à R2191-35 du Code, il est prévu à la charge du Titulaire, une retenue de garantie qui est prélevée par fractions sur chacun des versements autres que l'avance. En vertu de l'article R2191-33 du Code, le montant de la retenue de garantie ne peut être supérieur à 5% du montant du bon de commande considéré, augmenté, le cas échéant, du montant des modifications en cours d'exécution.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Informations relatives aux délais de recours :** Le différend peut être soumis à l'avis du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends ou des Litiges relatifs aux Marchés Publics de Marseille, dont les coordonnées sont les suivantes : Préfecture de la région PACA Secrétariat général pour les affaires régionales Place Félix-Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 Le tribunal administratif compétent est celui dans le ressort duquel siège l'entité adjudicatrice, à savoir : Tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site internet : <http://marseille.tribunal-administratif>.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Numéro d'enregistrement :** 05980406200087

**Adresse postale :** 80, Boulevard du Métro

**Ville :** Marseille

**Code postal** : 13013

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : marchespublics@rtm.fr

**Téléphone** : 0491105139

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL)** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2025\\_K\\_wGOLuWCW](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_K_wGOLuWCW)

**Profil de l'acheteur** : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement** : 17130005600024

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13002

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : d7ef877c-042a-457b-a4f7-61fb3eec6989 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 07/01/2026 à 17:07

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 07/01/2026